

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel: situationroom@africa-union.org

RÉUNION INAUGURALE DU GROUPE
INTERNATIONAL DE CONTACT POUR LA LIBYE

ADDIS ABÉBA, LE 3 DÉCEMBRE 2014

CONCLUSIONS

CONCLUSIONS

1. A l'initiative de la Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, le Groupe international de contact pour la Libye (GIC-L), créé conformément au communiqué adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA lors de sa 459^{ème} réunion, qui a eu lieu au niveau ministériel à New York, le 23 septembre 2014, a tenu sa réunion inaugurale à Addis Abéba, au siège de l'UA, le 3 décembre 2014.
2. La réunion a été présidée par l'Ambassadeur Smaïl Chergui, Commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité, en présence de représentants de la Libye et des pays voisins (Algérie, Egypte, Niger, Soudan, Tchad et Tunisie), d'autres États membres de l'UA (Mauritanie, en tant que pays assurant la présidence en exercice de l'UA, Afrique du Sud et Nigeria), des membres du Conseil de sécurité des Nations unies (Chine, États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni et Russie), des Nations unies, de la Ligue des États arabes et de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), de l'Union européenne (UE), ainsi que l'Italie et l'Espagne. L'Envoyé spécial de l'UA, Dileita Mohamed Dileita, et le Représentant spécial et chef de la Mission d'appui des Nations unies pour la Libye (MANUL), Bernardino Leon, étaient également présents.
3. Les participants ont examiné la situation actuelle en Libye et les efforts déployés pour mettre fin à la violence dans le pays, ainsi que pour faciliter le dialogue politique entre les parties prenantes libyennes, en vue de promouvoir la réconciliation nationale et de parachever la transition en cours. À cet égard, ils ont reçu des informations actualisées fournies par le Ministre des Affaires étrangères de la Libye, le Représentant spécial des Nations unies et l'Envoyé spécial de l'UA, ainsi que par l'Algérie et l'Egypte en tant que pays assurant la coordination des Comités sur les questions sécuritaires et politiques mis en place dans le cadre du Comité ministériel des pays du voisinage, et ont eu des échanges de vues approfondis sur la situation sur le terrain, les efforts régionaux et internationaux, ainsi que sur les modalités de fonctionnement du GIC-L.
4. Les participants ont exprimé leur profonde préoccupation face à la situation qui prévaut en Libye, celle-ci étant marquée par la poursuite des affrontements armés et une insécurité persistante dans différentes parties du pays, l'effondrement de l'autorité de l'Etat et de profondes divisions politiques et sociales, ainsi que par l'aggravation de la crise humanitaire, avec plus de 350 000 personnes déplacées internes (PDI) et plus de 100 000 réfugiés qui ont traversé les frontières en direction des pays voisins. Ils ont souligné que cette situation fait peser une grave menace sur la cohésion de la société libyenne et l'existence même de l'Etat, ainsi que sur la sécurité et la stabilité régionales. À cet égard, les participants ont souligné la menace croissante posée par les groupes terroristes et criminels, dont certains, y compris des éléments étrangers, ont trouvé refuge dans des parties de la Libye. Ils ont, dans ce contexte, salué l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 22 septembre 2014, de la résolution 2178 (2014) qui condamne l'extrémisme violent et le terrorisme, demande à tous les Etats de prévenir les mouvements des terroristes et des groupes terroristes et souligne l'importance de répondre à la menace posée par les combattants terroristes étrangers. Ils ont également exprimé leur préoccupation face à la prolifération et au trafic continu d'armes, et ont fermement condamné tous ceux qui sont impliqués dans ces activités illicites. Ils ont exigé que toutes les parties facilitent l'accès humanitaire et garantissent la sécurité des travailleurs humanitaires.

5. Les Participants ont fermement condamné tous les actes de violence en Libye, y compris le ciblage délibéré des civils et des institutions civiles, l'assassinat ciblé de personnes, dont des militants des droits de l'homme et d'autres acteurs de la société civile, et les actes de représailles, ainsi que la destruction insensée de biens et d'infrastructures. Ils ont, en particulier, condamné avec la dernière énergie les offensives terrestres et les bombardements aériens qui ont eu lieu récemment, et ont noté avec une profonde préoccupation leur impact désastreux sur les populations civiles, ainsi que sur les biens et infrastructures. Ils ont réaffirmé la détermination de leurs organisations et pays respectifs à faire en sorte que les auteurs d'actes de violence, de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire en rendent compte. Ils ont convenu de la nécessité d'efforts continus pour assurer la mise en œuvre scrupuleuse de l'embargo sur les armes et matériels connexes de tous types imposé à la Libye par la résolution 1970 (2011) du 26 février de 2011.

6. Les Participants ont exprimé leur soutien à la résolution 2174 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies du 27 août 2014, qui prévoit l'imposition de sanctions à l'encontre de tous ceux qui sont impliqués dans des violences graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et tous ceux qui compromettent le processus politique. Les participants ont salué la décision du Comité de Sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies du 19 novembre 2014 de déclarer le groupe Ansar Al Sharia organisation terroriste.

7. Les Participants, après avoir souligné qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la crise actuelle en Libye, ont appelé à la fin immédiate et inconditionnelle des combats. Ils ont fermement condamné toutes les interférences et interventions extérieures qui exacerbent la situation sur le terrain et polarisent encore davantage le paysage politique et social.

8. Les Participants ont noté, avec satisfaction, le rôle central des Etats voisins de la Libye, qui subissent le fardeau de la crise, et les efforts soutenus qui ils déploient pour aider la Libye à relever les nombreux défis auxquels elle est confrontée et faciliter la promotion durable de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation, et ce dans le cadre du Comité ministériel régional mis en place à Alger, en mai 2014. Ils attendent avec intérêt la tenue de la 5^{ème} réunion des pays du voisinage, à Khartoum, au Soudan, le 4 décembre 2014. Ils ont reçu une mise à jour sur les efforts que déploie l'Algérie pour organiser un dialogue inter-libyen inclusif afin de restaurer la paix et la stabilité et, partant, poser les jalons de la réconciliation nationale, et ont marqué leur plein soutien à cette initiative.

9. Les Participants ont également salué et fortement soutenu les efforts des Nations unies, à travers le Représentant spécial Bernardino Leon et la MANUL. Ils se sont aussi félicités des efforts de l'UA, à travers l'Envoyé spécial. Ils ont, en outre, salué les efforts des autres acteurs internationaux concernés, y compris la Ligue des États arabes, l'UE et d'autres parties prenantes, y compris des partenaires bilatéraux, notant à cet égard les différentes réunions des Envoyés spéciaux pour la Libye et la Conférence de Madrid du 17 septembre 2014.

10. Les participants ont réitéré le soutien de la communauté internationale aux institutions légales libyennes. Ils ont salué l'annonce faite par le Représentant spécial des Nations unies d'un nouveau cycle de négociations (Gadames II), qui doit commencer le 9 décembre 2014 et être suivie de consultations des parties prenantes libyennes avec leurs bases respectives, avant de reprendre

le 15 décembre 2014, aux fins de parvenir à un accord sur la gestion du reste de la période de transition et de jeter les bases de l'édification d'un Etat efficace qui réponde aux aspirations du peuple libyen. Ils ont fortement soutenu les efforts que déploie le Représentant spécial à cet effet. Ils se sont félicités de la disposition des parties prenantes libyennes à participer à ce dialogue inclusif, qui devrait être fondé sur les principes suivants: respect de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Libye, attachement à la Déclaration constitutionnelle, rejet du recours ou de la menace du recours à la force; et promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit.

11. Les Participants ont souligné qu'un engagement international visant une résolution de la crise libyenne exige une approche internationale coordonnée et harmonisée, afin de tirer parti des valeurs ajoutées respectives des différents acteurs régionaux et internationaux concernés. À cet égard, ils ont convenu que tous les pays et organisations impliqués dans les efforts actuels devraient, de toute urgence, coordonner leurs efforts. Ils ont demandé aux Nations unies et à l'UA, par le truchement du Représentant spécial et de l'Envoyé spécial, de prendre les mesures nécessaires en vue de faciliter une approche et un processus unifiés, de manière à renforcer les perspectives de réussite du dialogue inclusif en Libye. À cet égard, ils attendent avec intérêt un rapport sur les mesures prises et les résultats obtenus lors de leur prochaine réunion.

12. Les Participants ont reconnu le rôle central que le GIC-L peut et doit jouer pour faciliter une coordination et une harmonisation étroites des initiatives. Ils ont convenu de se réunir au moins une fois tous les deux mois. Entre les sessions ordinaires du Groupe, l'UA et les Nations unies prendront les mesures et dispositions nécessaires pour assurer un échange continu d'informations sur l'évolution de la situation et les efforts internationaux y relatifs, ainsi que le suivi des conclusions adoptées. Les Participants ont également convenu que les Envoyés spéciaux devraient servir de mécanisme d'appui au GIC-L et alimenter les travaux du Groupe.

13. Les Participants ont convenu de saisir l'occasion qu'offre la 24^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, prévue à Addis Abéba en janvier 2015, pour tenir la 2^{ème} réunion du GIC-L, afin de faire le point de l'évolution de la situation et de la mise en œuvre des présentes conclusions. Ils se sont félicités de l'offre faite par la République du Niger et l'Espagne d'abriter les deux réunions subséquentes du GIC-L. Dans l'intervalle, ils ont encouragé le CPS de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies à rester activement saisis de la situation et à prendre toutes décisions qu'appellerait son évolution.

14. Les Participants ont remercié la Commission de l'UA pour toutes les dispositions prises pour assurer la tenue réussie de la réunion inaugurale du GIC-L.

2014-12-03

Conclusions, Inaugural Meeting of the International Contact Group for Libya Addis Ababa, 3 December 2014

African Union

Peace and Security Department

<https://archives.au.int/handle/123456789/8679>

Downloaded from African Union Common Repository